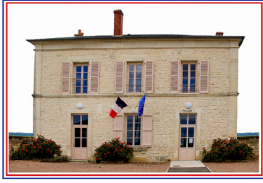


REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Nièvre



Commune de Lys

☎ 03.86.29.30.06

@:mairie.lys@laposte

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/12/2023

Ordre du jour :

Délibération concernant l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation,
Délibération décidant l'acquisition d'un immeuble sans maître,
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable exercice 2022,
Délibération sur l'instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,
Location des grandes chaumes communales,
Office Nationale des Forêts ; Programme de coupes 2024,
Prime RIFSEEP concernant les agents territoriaux,
Présentation du projet d'adressage présenté par la Poste,
Questions diverses.

Sont présents : Laurence MARCHAND, Marc SIMON, Jérôme MARCHAND, Fabien LAGARDE, Florian PRUD'HOMME, Stéphane BARONI, Rémy AMBERT

Absents : Johan CLEMENT, Annie FONTAINE, Sylvie BARONI, Serge BENARD

Secrétaire de séance : Marc SIMON

Délibération concernant l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation :

Le conseil décide de ne pas assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Décision décidant l'acquisition d'un immeuble sans maître :

Après recensement des maisons semblants être abandonnées, menaçant de ruine, la maison Aucordier sis chemin de la cageotte à la Coudraye, est un bien sans maître. A l'unanimité, le conseil décide de lancer une procédure de récupération du bien. D'autres biens menaçant de ruine sont en cours de recensement et de recherche concernant des héritiers.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable exercice 2022 :

Nous avons reçu le rapport annuel de l'eau. Celui-ci est consultable à la mairie...

Location des grandes chaumes communales :

Comme suite au départ à la retraite de Dominique MERLIN, les portions appartenant à la commune sont de nouveaux disponibles. Le conseil décide de proposer aux trois exploitants de la commune la location ; deux exploitants n'étant pas intéressés, seul Romain GUENOT souhaite obtenir la location. Celle-ci débutera le 1^{er} janvier 2024.

ONF programme de coupe 2024 :

L'ONF demande le martelage de la parcelle 26. Le conseil s'oppose à cette proposition et les contactera pour proposer une autre parcelle plus adaptée.

Présentation du projet d'adressage présenté par la Poste :

En vue d'une mise à jour du site gouvernementale concernant la BAL (base d'adresse locale) Une réunion de présentation aura lieu par la poste le jeudi 07 décembre 2023 à la mairie en vue de présenter le projet et la procédure d'adressage de la commune. L'adressage doit être fait avant le 31 mai 2024.

La poste propose son aide pour un montant de 360 euros. Nous attendons la réunion pour prendre une décision sur la méthodologie. (Nota : la réunion ayant eu lieu, nous décidons de faire la mise à jour nous-même)

Délibération sur l'instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Le conseil ne peut accorder cette prime.

Prime fin d'année :

Le conseil accorde pour donner une prime exceptionnelle aux agents communaux.

Questions diverses :

Dépôt de garantie des travaux de la mairie :

Lors de la rénovation de la mairie, la société Artisans Plus était en charge de la pose de carrelage. Dans le bureau du secrétariat, celui-ci se décolle et les joints se désagrègent. Après plusieurs tentatives de contacts avec le responsable sans succès, le conseil décide de garder le dépôt de garantie qui nous permettra d'effectuer les travaux de remise en état par un autre artisan.

Equipement :

Afin d'entretenir au mieux la commune, la mairie a investi dans différents outils, pour l'agent communal.

Zone d'accélération et de transition énergétique :

Les zones d'accélération et de transition énergétique sont des parcelles choisies en vue d'éventuelles futures installations de production d'énergie renouvelable. Lors du prochain conseil municipal, nous devons déterminer les différentes zones retenues pour notre commune.

L'avis de chacun est le bienvenu.